

Fiche descriptive à destination de l'employeur et des tiers financeurs

Pratique de la paie des intermittents : cas complexes

En mode Présentiel

NOUVEAU

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne chargée de l'administration de projet culturel (association, service de collectivité, centre culturel, etc)

OBJECTIFS - COMPÉTENCES VISÉES

- Maîtriser les cotisations propres à la situation de son entreprise
- Valider la conformité du mode de rémunération pour chaque situation rencontrée
- Connaître la réglementation applicable aux cas complexes : cotisations spécifiques, exonérations
- Savoir vérifier les calculs produits par les outils de paie avant paiement et remise des bulletins et attestations aux salariés

PRÉREQUIS

Cette formation nécessite une pratique effective de la paie des intermittents, d'avoir suivi la formation "Établir la paie des artistes et des techniciens intermittents du spectacle - Cas simples" ou d'en maîtriser les acquis.

Un entretien individuel de positionnement sera systématiquement réalisé préalablement à toute démarche d'inscription, afin de vérifier l'adéquation de la formation avec la situation du demandeur et les prérequis éventuels, qu'ils soient nécessaires ou souhaitables.

CONTENU

Rappels : bien identifier les catégories de salariés pour bien appliquer les obligations employeur

- Catégorie et statut des salariés
- Le salaire de base : durée du travail, cachets, répétitions, mensualisation
- Les accessoires et majorations du salaire : prime, majorations et indemnités conventionnelles, heures supplémentaires
- Les cotisations spécifiques propres à chaque convention collective

Situations complexes, rémunérations accessoires

- Artistes et techniciens étrangers
- Emploi de mineurs
- Traitement des frais professionnels : planchers et plafonds, abattement, remboursement et indemnités forfaitaires, situations de cumuls interdits et cumuls autorisés
- Captations
- Royalties

Calcul des bases de cotisations

- Assiettes et bases de cotisations
- Les cotisations des cadres intermittents, la GMP
- Le calcul de la réduction Fillon
- La régularisation de plafonds : principes, salariés et cotisations concernées

Pratique de la paie des intermittents : cas complexes *suite*

- Les déclarations sociales : principes, regroupements des déclarations sociales, croisements et vérifications de bases de calcul

FORMATEUR RÉFÉRENT et Direction pédagogique

Jérôme GUYON

De formation universitaire (conception de projets culturels), a développé une expérience approfondie du terrain culturel en tant que manager de groupes puis en tant que coordinateur du réseau de salles de spectacles ACTES-IF.

Responsable pendant 5 ans du service maintenance de GHS (éditeur du logiciel sPAIEctacle), il a ensuite créé Pop Paye (2005) prestataire et conseil dans le traitement de la paie pour les structures culturelles.

Il anime chaque année près de 70 sessions de formation dans les domaines de la paie et du droit social.

La direction pédagogique est assurée par Cyrille BUREAU Directeur de l'organisme de formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cette formation alterne l'exposé participatif (apports théoriques, pédagogie interrogative) et le plan d'action personnel (exemples de bonnes pratiques mobilisables par les participants, pédagogie active-interrogative).

La pédagogie active est priorisée, par mise en situation et cas pratiques, exercices individuels, conseils personnalisés à chaque participant.

Les participants doivent se munir d'une calculatrice.

MOYENS ET SUPPORTS

Les lieux de formation disposent d'un espace d'accueil et de détente dédié (description détaillée sur notre site Internet). Les salles de formation sont équipées de bureaux biplaces, de tableaux et moyens de projection à vocation pédagogique, d'accès au WiFi (à la discrétion du formateur). Les salles de formation sont fermées et sécurisées en dehors des temps de formation.

Chaque participant et formateur dispose d'un extranet individuel pendant la formation.

Les supports pédagogiques et les références bibliographiques sont fournis à chacun pendant ou après la formation, après avoir été commentés pour assurer leur bonne appropriation.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Avant la formation, chaque participant est invité à compléter un questionnaire lui permettant d'exprimer directement au formateur sa situation et ses attentes, en complément de l'entretien de positionnement.

Le contrôle des acquis en cours de formation est réalisé à l'aide de mises en situation, d'auto-diagnostic, de travaux pratiques ou dirigés, suivant les modalités pédagogiques.

Une évaluation qualitative est réalisée en fin de formation, puis analysée par l'équipe pédagogique. Le résultat global est à la disposition du participant.

Une attestation individuelle de fin de formation, rappelant les compétences visées ou les résultats attendus, est remise au participant l'ayant suivie avec assiduité.

ORGANISATION, DURÉE ET COÛT PÉDAGOGIQUE

Effectif limité à 12 participants maximum.

Durée : 2 jours (14 heures)

Tarif public FAZHAN : 1 080 euros, net de taxes, par participant

Tarif spécifique ARTES - Destiné aux personnes physiques, aux salariés d'associations et aux agents des communes de moins de 2500 habitants : 750 euros, net de taxes, par participant

Pratique de la paie des intermittents : cas complexes *suite*

Grâce au respect des procédures qualité en vigueur, nos formations sont éligibles à une prise en charge totale ou partielle par les dispositifs publics de financement de la formation.

Informations complémentaires

Cette formation a un taux de satisfaction de % (taux de répondants 0 % à la date du 18/01/2022)

Cette formation fait partie de la famille thématique [Administration, Gestion, Compta, Juridique](#) ([lien cliquable](#))

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Nos formations sont accessibles aux personnes handicapées moteur dans la plupart de nos lieux de formation. D'autres types de handicaps et de compensations peuvent être pris en charge sur demande. Notre organisme de formation est doté d'un référent handicap qui peut étudier avec vous les différents aménagements de votre projet de formation.

Pour tout autre renseignement : 02 40 20 35 35



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie : ACTIONS DE FORMATION
Cette certification vient confirmer que les processus qualité mis en place par notre organisme depuis sa création en 2005 sont conformes aux directives du référentiel national en vigueur.